**Politique et procédures des nominations**

**Section de la politique :** Conseil d’administration

**Sous-section de la politique :** Politique et gouvernance

**Titre de la politique :**  Politique et procédures de nominations

**Énoncé de politique**

Natation Canada dépend d'un conseil d'administration compétent et efficace. Le rôle du comité des nominations est de veiller à ce que le conseil d'administration dispose des compétences et de la diversité nécessaires pour remplir ses fonctions.

**Objectif**

Cette politique établit les procédures de nomination pour l'élection au conseil d'administration de Natation Canada. Ces politiques et procédures sont soumises aux dispositions des règlements généraux de Natation Canada et de l'annexe A de ce document.

**Application**

Le comité de nominations publiera un appel aux candidatures au moins 120 jours avant la prochaine Assemblée générale annuelle des membres. Cet appel précisera le nombre de postes à pourvoir, le mandat associé à chaque poste et les compétences requises, telles que déterminées par le Conseil.

Outre les nominations reçues dans le cadre de cet appel, le comité des nominations peut également solliciter des candidats par le biais d'organisations de services professionnels, de groupes membres et de connaissances individuelles. Les candidatures seront reçues par le comité jusqu'à 30 jours avant la prochaine assemblée générale annuelle.

Pendant la période de nomination, le comité des nominations examinera l'éligibilité des candidats et pourra rencontrer tout candidat à sa discrétion. Après examen, les candidats ayant les compétences requises seront ajoutés à la liste des candidats éligibles. Les candidats n'ayant pas les compétences requises seront avisés qu'ils ne remplissent pas les conditions de nomination.

Dès que possible après la conclusion des nominations, le comité des nominations déclare et présente au conseil d'administration, pour ratification, une liste de candidats qualifiés, en utilisant les noms des personnes figurant sur sa liste de candidats. Cette liste contient à la fois une liste de candidats privilégiés désignés, égale au nombre de postes à pourvoir, et tout autre candidat qualifié souhaitant se présenter. Le comité s'assure que la liste approuvée des candidats est publiée au moins 15 jours avant l'assemblée générale annuelle suivante.

La liste des candidats approuvés sera classée par ordre alphabétique selon le nom de famille sur les bulletins de vote de l'Assemblée générale annuelle.

**Responsabilités**

|  |  |
| --- | --- |
| **Organisme** | **Action** |
| Comité des politiques et de la gouvernance | Révision bisannuelle de cette politique. |
|  |  |
| Membre du personnel de Natation Canada | Communiqués publié sur le site web de Natation Canada |

**Limites**

**Références**

Règlements généraux de Natation Canada

**Révisée et approuvée**

Approuvée le 5 avril 2019

**Annexe A**

Les membres du conseil d'administration doivent remplir toutes les exigences de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, des règlements généraux de Natation Canada et doivent avoir atteint l'âge de la majorité. Les candidats doivent être indépendants, ce qui signifie qu'une fois élus, ils ne peuvent pas occuper un poste élu ou un emploi auprès d'un membre de catégorie a ou b de Natation Canada, ou auprès d'un centre national de natation.

En recrutant des candidats, le comité des nominations tiendra compte de la diversité régionale, linguistique et de la diversité des compétences, de l'expertise et des aptitudes des membres de Natation Canada, et s'efforcera d'atteindre l'équité entre les genres.

Les candidats seront recrutés en fonction de leur capacité démontrée à contribuer à la direction de Natation Canada de manière significative.

Bien que l'expérience dans le domaine de la natation de compétition ne soit pas requise, les candidats doivent avoir des compétences dans un ou plusieurs des domaines suivants :

* Planification stratégique/commerciale ;
* Gestion des ressources humaines ;
* Finances ;
* Comptabilité ;
* Gestion des affaires ;
* Gouvernance ; et
* Marketing/communications.